JG/HM
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

PORTO-NOVO, le 5 OCTOBRE 1962.-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE:
Nomination

N° 431 /PR/MAISD-P. ANNEE 1962.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PLICATIONS:	
IGINAL.	I
.O.R.D.	I
.A.I.S.D.	4
.T.F.P.	I
.T.T.	I
.J.L.	I
.G.C.M.	IO
.J.A.N.	IO
.C.M.	IO
.P.	2
.T.	5
.T.	I
.P.	I
.B.	I
.T.	I
MOR.	I
O-RADIO.	I
.NIKKI.	I
.NORD-EST.	I
.KALALE.	I
TERESSE.	I

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°62-399/PR/MAID/A du 19 Septembre 1962 portant création de l'Arrondissement de Kalalé ;
VU les nécessités du service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E:

ARTICLE 1°- Monsieur OROU Gani en service à la Sous-Préfecture de Nikki, est nommé Chef de l'Arrondissement de Kalalé.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Président de la République,
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

M. AROUNA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Hubert MAGA.